

Note à l'attention des membres du
conseil de bassin viticole Languedoc-
Roussillon

Montpellier, le 25 octobre 2021

Objet : Suites du conseil de bassin du 27 mai 2021

Lors du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon (LR) du 27 mai 2021, après avoir énuméré les différents épisodes subis par la filière viticole au cours des derniers mois (Covid, taxes Trump, aléas climatiques...), Jacques Gravegeal, Président de l'ODG Pays d'Oc et d'Inter'Oc a souligné que ces phénomènes avaient eu des impacts particulièrement forts sur le commerce des vins, tant en termes de volumes échangés qu'en termes de prix.

Constatant que la plupart des événements cités sont hors du champ de maîtrise complet des opérateurs de la filière, l'ODG Pays d'Oc et Inter'Oc ont listé les outils existants et proposé des pistes d'évolutions pour améliorer leur fonctionnement dans une note portant sur la régulation du marché des IGP Pays d'Oc.

A la demande du Préfet de région, cette note a été transmise à l'ensemble des membres du conseil de bassin LR et un groupe de travail réunissant Inter'Oc, l'ODG Pays d'Oc, la DREETS, la DRAAF et FranceAgriMer s'est tenu le 22 septembre pour détailler le contenu de ce document, identifier les difficultés éventuelles et proposer un plan d'action.

A l'issue de cette rencontre, 3 thèmes de travail prioritaires ont été identifiés :

- Outils de régulation de marché pour les IGP Oc : Approfondissement du fonctionnement du besoin individuel de commercialisation (BIC) dans le cadre de la réglementation existante
- Contractualisation : Amélioration du cadre de la contractualisation et de construction/révision des prix
- Lutte contre les pratiques commerciales déloyales : Identification de ces pratiques entre les différents maillons de la filière (en particulier la distribution) – Protection des producteurs dans leurs relations avec la GD

Il est proposé de réunir des groupes de travail émanant du conseil de bassin afin de poursuivre la réflexion sur ces sujets. Sous réserve de l'accord des membres du conseil de bassin, les groupes de travail pourraient être organisés et suivis de la façon suivante :

Thématique	Objectifs	Pilote	Participants
Outils de régulation de marché	Expertiser les différents outils existants et proposer des outils de régulation de marché adaptés à l'IGP Oc et stables juridiquement	Inter'Oc	Inter'Oc / ODG Oc DREETS INAO DRAAF/FAM
Contractualisation	Travailler sur les modalités de contractualisation (dont les aspects liés au prix) dans le cadre de la loi Egalim	Intersud	IVSO Inter'Oc CIVL CIVR DREETS DRAAF/FAM
Lutte contre les pratiques commerciales déloyales	Identification des pratiques concernées entre les différents maillons de la filière (en particulier la distribution) - Protection des producteurs dans leurs relations avec la GD	DREETS	Vignerons indépendants La Coopération agricole IVSO Inter'Oc CIVL CIVR INAO DRAAF/FAM